

REQUETE D'EMOLUMENTS TARIFÉS

824016849



REQUÊTE

À Monsieur Claude DUFAUR, Président du Tribunal de Commerce de Bobigny
Monsieur le Président,

La SELARL BALLY MJ, agissant en qualité de Mandataire Liquidateur,
A l'honneur de vous exposer

Que le Tribunal de Commerce de BOBIGNY, par Jugement en date du 14 mars 2023

A prononcé la Liquidation judiciaire de la SARL NATHALIE

Et a désigné l'Exposant en qualité de Mandataire Liquidateur.

Que les opérations ont suivi leur cours et que l'Exposant prie qu'il vous plaise Monsieur le Président,
vouloir bien, en application des articles R 663-18 et suivants du Code de Commerce arrêter les
émoluments tarifés auxquels il peut avoir droit.

ET CE SERA JUSTICE

Droit fixe (perçu) :

2351.25 HT

Droit proportionnel :

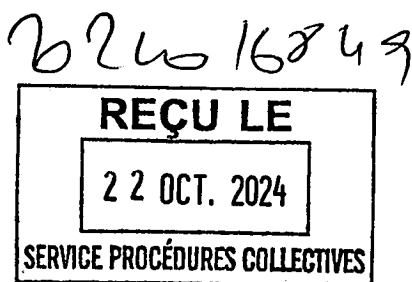
1456.67 HT

Débours :

138.43 HT

Bobigny le 1^{er} octobre 2024
Le Mandataire Liquidateur

ORDONNANCE



PROCÉDURE : SARL NATHALIE

N° PC : 2023J00277

Le juge taxateur, agissant par délégation du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny, en application des dispositions des articles R 663-3 à R 663-29 du code de commerce, ordonne que les émoluments tarifés de la SELARL BALLY MJ es qualités de mandataire liquidateur soient arrêtés à la somme de :

Droit fixe (perçu) :	2351.25 HT
Droit proportionnel :	1456.67 HT
Débours :	138.43 HT

Bobigny le, 16/ octobre 2024.

Le Greffier G. MOULLERON

Amir Lelouch



N° de GREFFE : 2023J00277

LIQUIDATION JUDICIAIRE
PRONONCÉE PAR JUGEMENT EN DATE DU 14 mars 2023

SARL NATHALIE
11 RUE DU PILIER
93300 AUBERVILLIERS

Monsieur Brigitte MORIT
Juge-Commissaire

SELARL BALLY MJ
Mandataire Liquidateur

ETAT DES EMOLUMENTS TARIFÉS

Version applicable aux procédures ouvertes
à compter du 1^{er} mars 2020

Article du Code de Commerce	1/ DROIT FIXE DÉBOURS	MONTANT
R 663-18 à R 663-20	- Liquidation Judiciaire (perçu)	2351,25 ✓
	- Débours (voir note)	138.43 ✓
	TOTAL PAGE 1	2489.68

Article du Code de Commerce	3/ DROIT PROPORTIONNEL SUR ACTIF RÉALISÉ ECAISSEMENT & RECouvreMENT	Produit taxable	Montant
R 663-29	C/ Cession d’actif immobilier & mobilier corporel - Produit total TTC : - Déduction intervenants TTC : - Montant taxable : De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941%		
	TOTAL PAGE 4		

Article du Code de Commerce	2 / DROIT FIXE RELATIF AUX CRÉANCES / CONTENTIEUX	Nombre	Montant
R 663-22	A/ Enregistrement des créances non vérifiées - 4,70 € par créance inférieure à 150€ - 9,41 € par créance supérieure à 150€	6 ✓	56.46
R 663-23	B/ Vérification des créances non salariales - 28,22€ par créance comprise entre 40€ à 150€ - 47,03€ par créance supérieure à 150€	3	141.09
R 663-24	C/ Vérification des créances salariales - 112,86€ par salarié porté sur le relevé		
R 663-25	D / Suivi de contentieux - 94,05€ par créance contestée non salariale - 94,05€ par revendication - 94,05€ par instance prud'homale	2	188.10
	TOTAL PAGE 2		385.65

Article du Code de Commerce	3/ DROIT PROPORTIONNEL SUR ACTIF RÉALISÉ / ENCAISSEMENT & RECouvreMENT	Produit taxable	Montant
R 663-29	A/ Cession d'actifs mobiliers corporels - Produit total TTC : - Déduction intervenants TTC : - Montant taxable : De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941% B/ Sommes encaissées ou recouvrées - Produit total TTC : - Déduction intervenants TTC : - Montant taxable : De 0 à 15 000€ : 4,703% De 15 001€ à 50 000€ 3,762% De 50 001€ à 150 000€ 2,822% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,941%	18136.89 18136.89 ✓	705.45 118.00 ✓
	TOTAL PAGE 3		823.45 ✓

Article du Code de Commerce	4 / DROIT PROPORTIONNEL SUR L'ACTIF RÉPARTI	Produit taxable	Montant
R 663-30	A / Somme totale répartie ou à répartir - Répartition faite - Répartition à venir - - Total taxable B /Rémunération de la répartition De 0 à 15 000€ : 4,232% De 15 001€ à 50 000€ 3,292% De 50 001€ à 150 000€ 2,351% De 150 001€ à 300 000€ 1,411% Au-delà de 300 000€ 0,705% C/ Réduction de moitié du droit en cas de répartition au profit d'un seul créancier (Trésor Public) - 495.14 € X 50%	11700.00 11700.00	495.14 247.57
	TOTAL PAGE		247.57

N° GREFFE : 2023J00277

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARL NATHALIE

Mme Brigitte MORIT
Juge-Commissaire

SELARL BALLY MJ
Mandataire Liquidateur

ETAT DES EMOLUMENTS TARIFÉS
Version applicable aux procédures ouvertes
à compter du 1^{er} mars 2020

Article du Code de Commerce	RÉSUMÉ		Montant des émoluments
R663-18	Droit Fixe		2351,25
	Débours		138.43
	Droits fixes sur créances		
R663-22	- Créances enregistrées.....	56.46	
R663-23	- Créances vérifiées	141.09	
R663-24	- Créances salariales		
R663-25	- Contestation de créances non salariales	188.10	
	- Revendication/restitution		
	- Instances prud'homales		
R663-29	Droit proportionnel sur actifs		
	- Réalisation d'actifs mobiliers corporels		
	- Encaissement & recouvrement de créances	823.45	
	- Réalisation d'actif immobilier ou mobilier incorporel (par actif cédé)		
R663-30	Droit proportionnel sur répartition		
	- Droit proportionnel sur répartition	247.57	
	Total droit gradué	1456.67	1456.67
	TOTAL EMOLUMENTS HORS TAXE		3946.35
	A déduire Acompte Droit Fixe		-2351.25
Bobigny le 1 ^{er} octobre 2024		TOTAL HT	1595.10
SELARL BALLY MJ		TVA 20%	319.02
Mandataire Liquidateur		TOTAL TTC	1914.12